



Toulouse, le 24 novembre 1995

CT/EO/ST/SC/SEPRA N° 95-598

CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE

**SOUS-DIRECTION EXPLOITATION DES SYSTEMES
OPERATIONNELS**

**DIVISION EXPLOITATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
DEPARTEMENT EXPLOITATION SATELLITES SCIENTIFIQUES
SEPRA**

GENDARMERIE NATIONALE

V/Réf. : P.V 00256 / 94 - C.U. 03161

Objet : Accusé Réception des Procès Verbaux sus-référencés
Témoins : Mr et Mr

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,

J-J. VELASCO

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES
AGENCE FRANÇAISE DE L'ESPACE

Siège
2 place Maurice Quentin - 75039 Paris Cedex 01
Tél. : (1) 44 76 75 00 1 Téléfax 44 76 76 76 1 Télex 214674
SIRET 775 665 912 00082

Centre de Toulouse
18, avenue Edouard Belin - 31055 Toulouse Cedex
Tél. : 61 27 31 31 1 Téléfax : 61 27 31 79 1 Télex : 531081
SIRET 775 665 912 00033

RCS PARIS B 775 665 912 - CODE APE 731 Z - N° d'identification TVA : FR 49 775 665 912

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

BORDEREAU D'ENVOI
DE
PROCEDURE

C.U. 03161 - PV 00256/94

Date des faits : Le 09 octobre 1994
Lieux des faits : Lieu dit
Commune de SAINT-CIRGUES (43) -

OBJET :
/ OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

<u>NUMERO</u>	<u>DESIGNATION DES PIECES</u>
1	SYNTHESE
2	AUDITION DE .
3	AUDITION DE .
4	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE.
5	PLAN DE SITUATION.

21 FEV. 1995
878

1 | M. le Préfet de la Haute-Loire à
LE PUY EN VELAY
1 | M. Le Général Commandant la R.A.
2 | D.G.G.N. Bureau Défense Opération -
Section Renseignement.
1 | Archives

Transmis le : 05/02/1995

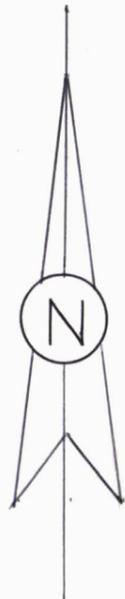
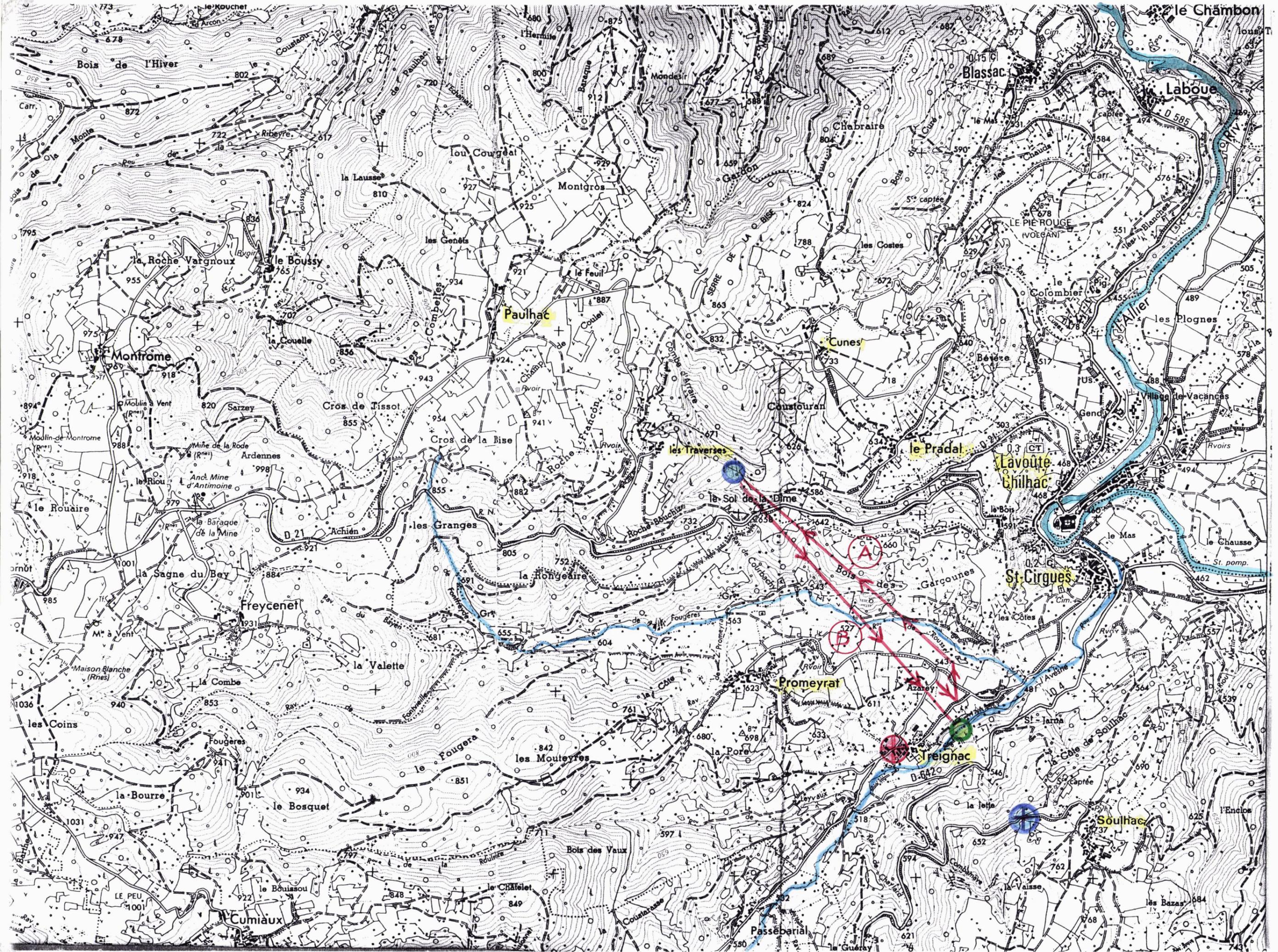
par
L'adjudant



PLAN DE SITUATIONLEGENDE :

- | | | |
|---|---|-----------------------|
|  | Emplacement de
du phénomène. | lors de l'observation |
|  | Emplacement de
du phénomène, | ors de l'observation |
|  | Itinéraire et sens de déplacement du phénomène avec
suivi du relief (à 1 cm du sol). | |
|  | Itinéraire et sens de déplacement du phénomène sans
suivi du relief et en altitude constante. | |
|  | Zone où le phénomène s'est élevé verticalement. | |
|  | Zone où le phénomène est monté en altitude jusqu'à
perte de vue. | |

ECHELLE : 1 / 25 000 - (aggrandie).



DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

ANNEXE au P. V. N° 2 5 6

BRIGADE de LAVOUTE-CHILHAC 43

AFFAIRE

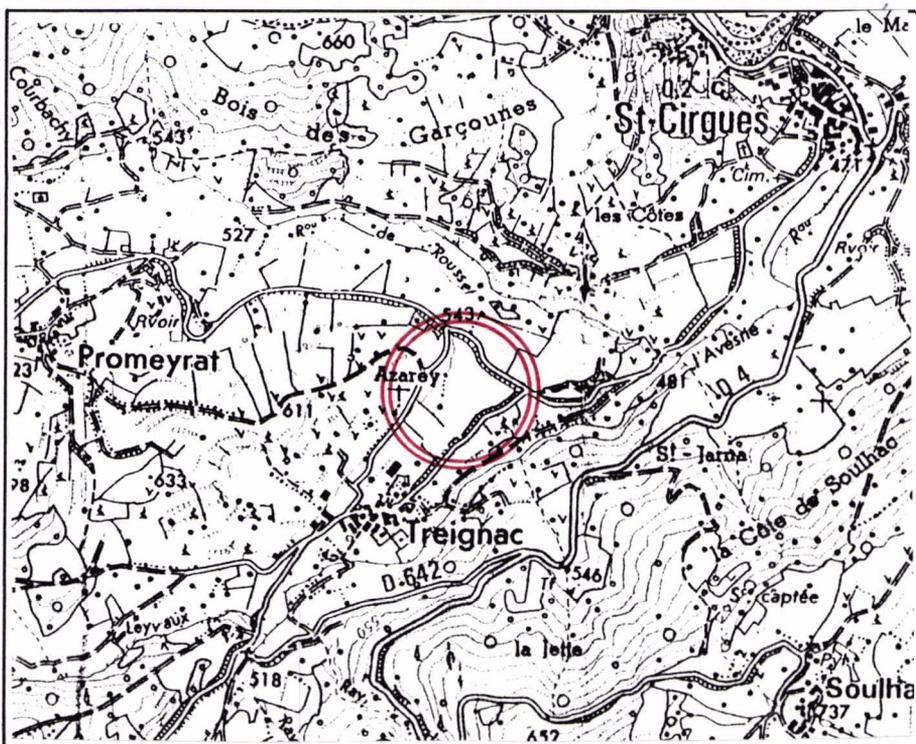
[REDACTED] : Constaté le 09 OCTOBRE 1994

[REDACTED] : à COHUWE DE
SAINT-CIRGUES (43) -

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

OBSERVATION D'UN PHENOMENE VOLANT
NON IDENTIFIE,

PLAN de SITUATION



ZONE PRINCIPALE DE
L'EVOLUTION DU PHENOMENE



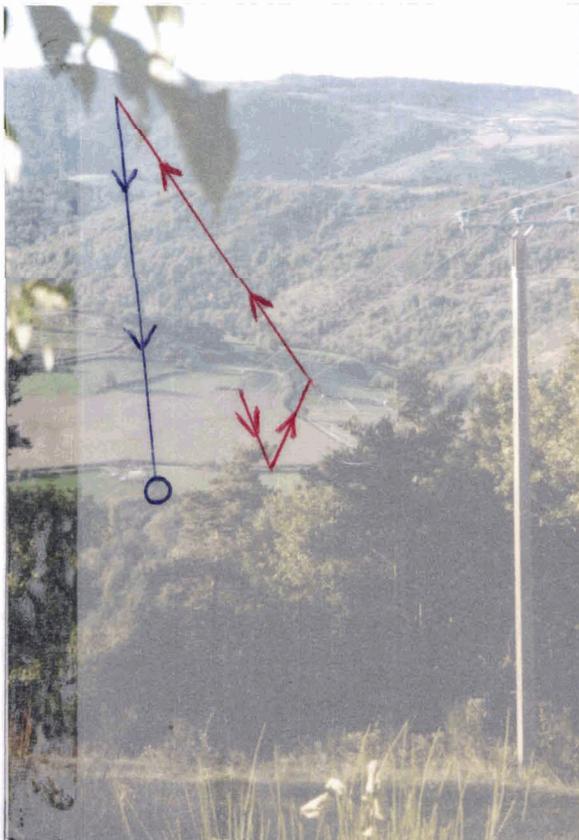
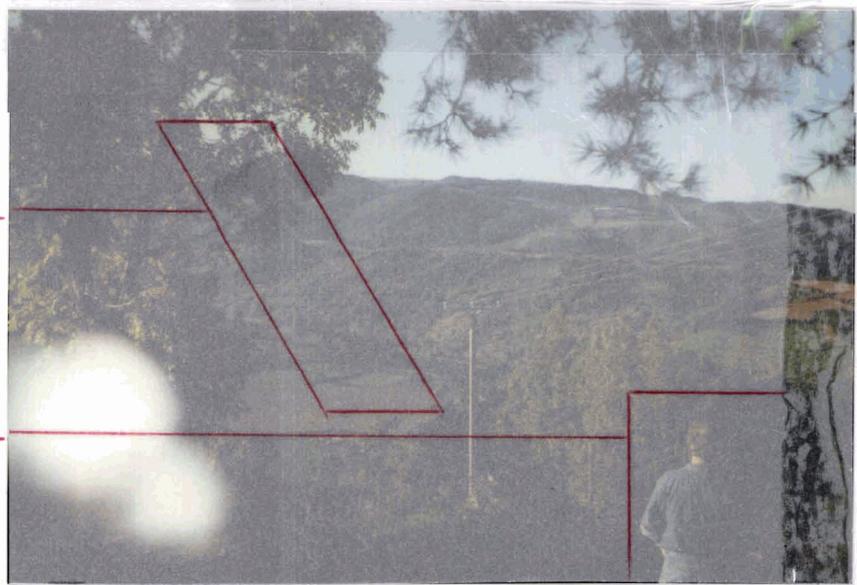
Renseignements

Particuliers

Cliché N° 1

ZONE D'EVOLUTION DU PHENOMENE

EMPLACEMENT DE M.
DURANT LE TEMPS DE
L'OBSERVATION DU PHENOMENE.



Renseignements

Particuliers

Cliché N° 2

VUE RAPPROCHEE DE LA ZONE D'EVOLUTION DU PHENOMENE DEPUIS LE POSTE D'OBSERVATION DE M.

ITINERAIRE SUIVI PAR LE PHENOMENE EN SUIVANT LE RELIEF.
(A 1 M DU SOL). →→→

ITINERAIRE RETOUR SANS SUIVI DU RELIEF. →→→

POINT DU VOL STATIONNAIRE AVANT LA MONTEE EN ALTI-TUDE JUSQU'A PERTE DE VUE DU PHENOMENE. ○

Renseignements

Particuliers

Cliché N°3

VUE DU CHAMP AU-DESSUS
D'UN PHENOMENE A
EVOLUE (A 1 M DU SOL).



ITINERAIRE SUIVI PAR LE
PHENOMENE EN SUIVANT
LE RELIEF.



Renseignements

Particuliers

Cliché N° 4

AUTRE VUE DU CHAMP.

ITINERAIRE DU PHENOMENE
EN DIRECTION DU LIEU-
DIT "LES TRAVERSES" EN
SUIVANT LE RELIEF.



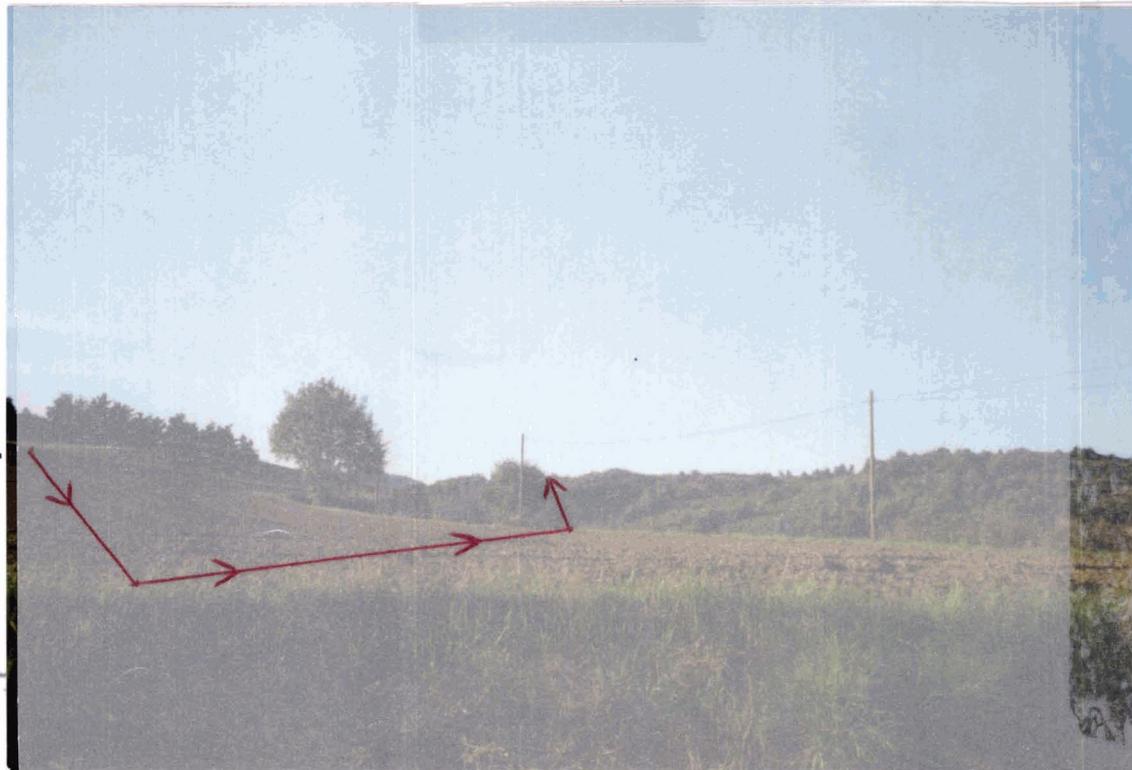
Renseignements

Particuliers

Cliché N°5

AUTRE VUE DU CHAMP.

ITINERAIRE DU PHENOMENE.



Renseignements

Particuliers

Cliché N° 6

EMPLACEMENT DE M.



CLICHE PRIS A PARTIR
DU CHAMP OU A EVOLUE
LE PHENOMENE.

Compagnie :

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

1

C.U. 03161 - PV 00256/94

ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T : - OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE -

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le quinze octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze, en service de surveillance générale sur le territoire de la commune de LAVOUTE-CHILHAC (43), nous effectuons une patrouille pédestre dans le Vieux Lavoûte.

En ce lieu, nous rencontrons Monsieur [redacted] demeurant au lieu dit [redacted] de la commune de SAINT-CIRGUES (43). Alors que nous nous entretenons avec cette personne, en présence de son épouse, elle nous déclare, incidemment, avoir assisté, durant la journée du neuf octobre mil neuf cent quatre vingt quatre à l'évolution d'un objet volant non identifié. Nous invitons alors M. [redacted] à nous fournir plus amples renseignements afin d'effectuer une enquête sur le phénomène.

Le seize octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze, nous nous transportons au lieu dit [redacted] de la commune de SAINT-CIRGUES (43).

En présence constante de M. [redacted], nous nous rendons sur la zone d'évolution du phénomène.

M. [redacted] nous mène, dans un premier temps à l'endroit précis où il se trouvait lorsqu'il a vu l'O.V.N.I. M. [redacted] se trouvait en ce lieu, le neuf octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à neuf heures trente, à l'occasion d'une battue relative à un plan de chasse. Il a été placé en ce lieu par le chef de battue. M. [redacted] se trouvait donc, lors de l'observation des faits, sur la route vicinale reliant le C.D. 4 au lieu dit "Soulhac", de la commune de SAINT-CIRGUES (43), à l'orée du bois dit de "La Jette". Ce lieu surplombe la vallée du ruisseau "L'Avesnes" et les lieux de l'évolution du phénomène. La visibilité est parfaite.

--(Vofr planche photographique - pièce n° 4 - clichés n° 1 et 2 - Plan de situation - Pièce n° 5)-----

Depuis cet endroit, M. [redacted] nous indique le cheminement de l'O.V.N.I. Dans un premier temps, il a vu le phénomène dans un champ situé en face de son poste,
L'enquêteur L. [redacted]

1 M. le préfet à
LE PUY EN VELAY
1 Général Commandant la R.A.
2 D.G.G.N. Bureau Défense Opération
Section Renseignement.
1 Archives

Date de clôture

/ /

Transmis le : 05/10/94

par

L'adjudant

Signature

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 03161 - PV 00256/94

01 2

sur le bord droit de la route de "Treignac", sens LAVOUTE - TREIGNAC et A l'intersection des routes de "Treignac" et "Promeyrat". Il nous informe qu'il a pu estimer que cet objet évoluait à environ un mètre du sol, grace au repère fourni par une cabane de jardin située en haut du champ.

----- (Voir procès-verbal d'audition - pièce n° 2) -----

Monsieur a constaté que l'O.V.N.I. lançait des reflets métalliques et qu'il se déplaçait à faible allure. Le phénomène a survolé le champ sur une longueur d'environ cent cinquante mètres. Arrivé au bord de la route de "Treignac" il a obliqué sur la droite en direction d'un chenil situé sur la droite de la route menant au lieu dit "Promeyrat" et a poursuivi son chemin en direction du lieu dit "Les Traverses" en suivant le relief, toujours à une hauteur de un mètre au dessus du sol.

-- (Voir P.V. audition - pièce n° 2 - Planche photographique - pièce n° 4 - clichés n° 2 - 3 - 4 - 5 - Plan de situation - pièce n° 5), -----

Peu de temps avant d'arriver à hauteur du lieu dit "Les Traverses", l'O.V.N.I. est monté en altitude et a dépassé la ligne d'horizon, ligne matérialisée par la montagne située derrière le lieu dit précité. n'a alors pu évaluer la hauteur A laquelle le phénomène évoluait, n'ayant plus de point de repère.

-- (Voir procès-verbal d'audition - Pièce N° 2) -----

Après s'être élevé en altitude, le phénomène est revenu en direction du poste d'observation de M. , toujours A la même altitude. L'O.V.N.I. s'est alors immobilisé au dessus de la vallée du ruisseau "L'Avesnes".

-- (Voir P.V. audition - pièce n° 2 - Planche photographique - pièce N° 4 - Cliché n°1) -----

Monsieur a alors constaté que le phénomène Cmettait des lumières de couleur rouge et bleue, lumières de forme circulaire, émises par une seule source et de faible intensité. L'O.V.N.I. a alors commencé à s'élever verticalement en altitude, jusqu'à perte de vue.

-- (Voir P.V. audition - pièce n° 2) -----

A ce moment de l'audition, nous invitons Monsieur à nous fournir des renseignements précis sur l'objet lui-même.

L'enquêteur

↑

- Ce jour la, le temps était clair et sans nuage.
- M. a observé le phénomène pendant environ vingt cinq à trente minutes
- Il a vu un objet de forme cylindrique, allongé, d'une longueur **estimée** à environ deux mètres & deux mètres cinquante. Il précise que c'est grâce à la ligne d'horizon et à la hauteur de la cabane de jardin près de laquelle se trouvait **L'O.V.N.I.** qu'il a pu estimer les dimensions approximatives du phénomène et de ses déplacements. L'engin était de couleur blanche, émettant des reflets métalliques, reflets renvoyés par le soleil.

Il est à noter que Monsieur nous a déclaré que l'objet n'émettait aucun bruit. Lorsque le phénomène a survolé le chenil, près de la route de "Promeyrat" les chiens ont aboyé.

--(Voir P.V. audition - pièce N° 2)-----

----Dans son audition, M. nous précise que son **frère**, a qui il s'est confié le jour même, lui a indiqué avoir vu également le phénomène et qu'il pensait avoir vu un ballon. M. ne nous a pas avisé de suite, et il n'a pas voulu ébruiter cette affaire de peur que les gens se moque de lui. Il en a parlé à son épouse qui lui a dit de nous prévenir, ce qu'il a fait incidemment en nous rencontrant dans le bourg de LAVOUTE-CHILHAC (43), et ce, sept jours après l'observation. M. est formel, il n'a pu confondre le phénomène avec un objet volant connu.

--(Voir procès-verbal d'audition - pièce n° 2)-----

-----Le dix huit octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze, nous entendons M. demeurant au lieu dit de la commune de SAINT CIRGUES (43)

----Le dimanche neuf octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze, , a assisté à un phénomène d'**O.V.N.I.** Il se trouvait à proximité de son domicile et regardait en direction des lieux de la battue. Il a alors aperçu un objet évoluant au dessus des lieux de la battue.

----L'**O.V.N.I.** évoluait alors à environ cinq cent mètres de son lieu d'observation. M. a distingué un objet de forme cylindrique pour la partie basse et de forme demi-circulaire pour la partie haute. Il n'y avait pas L'enquêteur

de coupure entre ces deux parties. Le phénomène oscillait de droite à gauche et lançait des reflets métalliques.

---M. a observé l'O.V.N.I. pendant environ trente minutes. Il a vu le **phénomène** effectuer des mouvements parallèles au sol. Il n'a entendu aucune bruit. Il n'a pas vu de couleur émanant de l'objet. Ce dernier se déplaçait plus souvent horizontalement que verticalement. Durant le temps de l'observation par l'O.V.N.I. est resté entre deux versants de montagne, de part et d'autre du ruisseau "**L'Avesnes**", à une hauteur qu'il estime à environ cinquante mètres. Il n'a pas vu de fumée, d'hélice ou autre à proximité du phénomène. M. estime avoir vu un objet inconnu. Il a remarqué que son frère paraissait choqué **après avoir** vu cet O.V.N.I.

--(Voir P.V. audition - pièce n° 3)-----

La zone où le phénomène a évolué est constituée de plantations de résineux, de terrains cultivés, de landes et de taillis.

---(Voir plan de situation - pièce n° 5)-----

La zone d'évolution de l'O.V.N.I. se trouve au Sud-Ouest du bourg de **LAVOUTE-CHILHAC**, au dessus d'une zone très peu habitée. L'altitude, en ces lieux, varie entre 650 et 480 mètres.

Il est à noter que plusieurs personnes, présentes sur les lieux à l'occasion de la battue relative au plan de chasse, à la date du neuf octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze ont été entendues verbalement. Aucune d'elles n'a assisté à un quelconque phénomène aérospatial. Les plus proches voisins des lieux n'ont rien remarqué d'anormal le jour de l'apparition du **phénomène**, ni les jours précédents ou les jours suivants.

Nos investigations sur le sol du champ survolé par le **phénomène O.V.N.I** ne nous ont pas permis de déceler quelque trace que ce soit. Aucune modification des végétaux n'est visible sur la zone d'évolution de l'engin.

Il est à noter que le jour de l'observation du **phénomène**, la situation météorologique était favorable, il n'y avait pas de vent, le temps était clair et dégagé, il n'y avait pas de nuages condensés.

L'enquêteur

PROCES - VERBAL

D'AUDITION

C.U. 03161 - PV 00256/94

02 1

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à . au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le seize octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze à seize heures et cinquante minutes:"-----

----Dimanche dernier, à savoir le 09 octobre 1994 (neuf octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze), à 09 heures 45 (neuf heures quarante cinq), j'ai été le témoin d'un phénomène d'objet volant non identifié. Je vais vous relater les faits -----

----Ce jour la, le dimanche 09 octobre 1994. je devais participer à une battue de chasse pour la société de chasse de SAINT-CIRGUES. Le matin même, le chef de battue, Monsieur , qui demeure à LAVOUTE-CHILHAC (43), m'a indiqué mon emplacement pour la battue. Je me suis donc transporté en ce lieu, à savoir sur la route de Soulhac, commune de SAINT CIRGUES (43). -----

----J'étais en place depuis 09 heures 30 (neuf heures trente minutes) et un quart d'heure plus tard, à savoir à 09 heures 45 (neuf heures quarante cinq) mes yeux se sont portés sur un lamp situé sur le bord droit de la route de "Treignac", dans le sens LAVOUTE - TREIGNAC. Et ce moment là, j'ai vu un objet v. en haut de ce champ. Champ situé à l'intersection des routes de "Treignac" et "Promeyrat". A l'instant même oh j'ai vu cet objet, je ne suis dit "C'EST UNE GROSSE BETE". Tout de suite après, passé cet instant, j'ai vu que le soleil reflétait sur cet objet et que de ce fait il renvoyait des éclats métalliques. De part ma position, étant à flanc de montagne, je surplombais les lieux où évoluait cet engin. La visibilité était parfaite.-----

----Lorsque j'ai vu ce phénomène, il se trouvait à hauteur d'une cabane de jardin. J'ai pu estimer, par rapport au niveau du sol que cet objet évoluait à environ un mètre de hauteur. Du fait de sa faible hauteur, c'est la raison pour laquelle, au tout début, j'ai cru qu'il s'agissait d'une bête.-----

----Lorsque j'ai vu qu'il lançait des reflets métalliques, j'ai suivi son évolution étant donné que j'ai alors pensé qu'il y avait là quelque chose d'anormal. Cet objet était donc, quand je l'ai aperçu, à hauteur de la cabane de jardin, en haut du champ. Dans le même temps, je l'ai vu se déplacer, à faible allure, je dirais à l'allure d'une bête qui marche, en direction de la route de "Treignac" et ce, toujours à la même hauteur.-----

----Cet objet a traversé tout le champ. champ d'une longueur que j'estime à environ 150 mètres (cent cinquante mètres) jusqu'au bord de la route de "Treignac", et de suite après, il a obliqué légèrement en faisant un V en L.A.P.J.

PROCES - VERBAL

D'AUDITION

C.U. 03161 - PV 00256/94

02 2

direction du chenil de Monsieur qui demeure à également.-----

----A partir du chenil, il est monté en direction du lieu dit "Les Traverses", toujours en suivant le relief du terrain, et toujours à une hauteur que l'estime en gros à un mètre. Arrivé à hauteur de la ligne d'horizon, en direction des "Traverses", il est resté à la même hauteur et a poursuivi sa route en direction du lieu dit précité, mais, à partir de là, il ne suivait plus le relief du terrain.-----

----Je précise que, peu de temps avant d'arriver à hauteur du hameau "les Traverses", cet objet est monté en altitude, toujours à la même vitesse et, ce faisant, il a dépassé l'autre lieu dit "Les Traverses", ligne matérialisée par la montagne située derrière le moment là "Traverses". Je ne puis vous dire à quelle hauteur il se trouvait à ce moment, n'ayant aucun point de repère.----

----J'observais toujours ce phénomène, étant de plus en plus intrigué, et j'ai vu alors qu'il se dirigeait en ma direction toujours à même hauteur à laquelle il se trouvait au dessus du lieu dit "Les Traverses". Il s'est alors arrêté au dessus de la vallée du ruisseau "L'Avesne". et je me trouvais à ce moment là sur la pente de montagne surplombant ce ruisseau, puisque j'étais toujours en poste.

----A ce moment précis, j'ai constaté que cet appareil émettait des lumières bleues et jaunes, non violentes. et là, il a commencé à monter en altitude assez lentement. Je l'ai suivi du regard jusqu'à le perdre de vue. Il n'a pas changé de trajectoire, et il montait toujours.-----

S.I. : Pouvez-vous me préciser le temps qu'il faisait ce jour là -----

R : Il faisait un temps clair. Toutefois, il y avait une brume très légère en altitude. Il n'y avait pas de nuages condensés.-----

S.I. : A votre avis, pendant combien de temps avez vous pu observer le phénomène

R : Je ne suis pas affirmatif, mais environ 25 à 30 minutes (vingt-cinq à trente minutes).-----

S.I. : Pouvez-vous me décrire précisément les formes, les dimensions et les couleurs du phénomène ?-----

R : En ce qui concerne la forme de l'objet, j'ai vu un cylindre allongé d'une longueur que j'estime à environ 2 mètres à 2 mètres 50 (deux mètres à deux mètres cinquante). Toutefois cette estimation est relative à la distance d'observation où je me trouvais. à savoir environ 400 mètres (quatre cent mètres). Il est difficile d'évaluer une distance à vol d'oiseau, puisque, je le répète, je me trouvais à flanc de montagne lorsque j'ai observé le phénomène. En fait, c'est la ligne d'horizon et la hauteur de la cabane de jardin près de laquelle il évoluait qui peuvent me permettre d'évaluer approximativement les dimensions de cet engin et la hauteur à laquelle il évoluait.-----

S.I. : Pouvez-vous me décrire la couleur du phénomène ?-----

R : Cet engin était de couleur blanche et lorsqu'il oscillait, j'ai pu voir des reflets métalliques, reflets renvoyés par le soleil. -----

La personne entendue

L'A.P.J.

PROCES - VERBAL

D'AUDITION

C.U. 03161 - PV 00256/94

02 3

S.I. : Pouvez-vous me préciser la forme, la couleur et l'intensité des lumières émises par cet engin ?-----

R : Je n'ai aperçu les lumières que lorsque l'engin s'est trouvé au dessus de la vallée du ruisseau "L'Avesne", peu de temps avant que je le perde de vue. Ces lumières étaient de forme ronde, circulaires, elles émettaient des couleurs rouges et bleues. Je tiens à préciser qu'il n'y avait qu'une source lumineuse qui émettait ces deux couleurs.-----

S.I : Pouvez-vous me dire si cet engin faisait un quelconque bruit ?-----

R : Non, absolument pas, cet appareil était totalement silencieux. Il est à noter qu'étant en poste de chasse, j'ai entendu les chiens de chasse et du chenil que l'engin a survolé pour rejoindre le lieu dit "Les Traverses" japper. Mais je suis affirmatif, aucun bruit n'émanait de l'engin.-

----- Je dois dire que ce phénomène m'a perturbé. Je ne me suis pas rendu sur les lieux du survol après coup. Je ne puis vous dire si cet engin a laissé quelques traces que ce soit.-----

----- Le jour même, dès mon retour de la battue, j'ai rencontré mon frère, et je lui ai dit ce que j'avais vu. A ce moment, là, mon frère m'a informé qu'il avait également vu ce phénomène, mais lui l'avait aperçu en altitude. Nous en avons parlé, et m'a dit qu'il pensait avoir vu un ballon. Mon frère m'a dit avoir vu ce phénomène avant moi et m'a dit que cet objet montait et descendait dans le ciel, sans autre précision. En fait nous n'en avons pas trop parlé.-----

----- Je dois dire que je ne vous ai pas prévenu de suite. et que je n'ai pas ébruité cette affaire, car je reconnais que j'avais peur que les gens se moque de moi. C'est mon épouse, à qui j'ai raconté les faits qui m'a demandé de vous prévenir, chose que j'ai fait incidemment en vous rencontrant dans les rues de LAVOUTE-CHILHAC.-----

----- C'est tout ce que je puis vous dire sur cette étrange phénomène. Je tiens à préciser toutefois que, depuis les faits, je pense souvent à ces faits. J'aimerais bien être avisé, si c'est possible, du résultat de votre enquête.---

----- Vous avez pris des photos des lieux en ma présence, et je suis tout disposé à vous aider à matérialiser la trajectoire de l'engin sur ces dernières, ainsi que sur les plans que vous allez établir.-----

----- C'est la toute première fois que j'assiste à un phénomène de ce genre. Je suis affirmatif il ne peut pas s'agir d'une quelconque confusion avec un objet connu. Je suis formel, pour ma part, il y a là une part de mystère. Je suis prêt à fournir toute explication à un quelconque service officiel qui La personne entendue
L'A.P.J.

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION

C.U. 03161 - PV 00256/94

02 4

pourrait m'en faire la demande.-----

A le seize octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à dix sept heures cinquante cinq,-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus. j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 03161 - PV 00256/94

03 1

Nous soussigné : gendarme

à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant A

, au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le dix huit octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix heures et seize minutes:"-----

----Dimanche dernier, A savoir le 19 octobre 1994, à 09 heures 30 environ, j'ai assisté à un phénomène d'objet volant non identifié. Je vais vous relater les faits :-----

----Ce jour la. je savais qu'il y avait une battue sur la commune et je voulais aller voir comment elle se déroulait. Je me trouvais à proximité de chez moi au lieu-dit . J'entendais les chiens aboyer.-----

----Alors que je regardais les lieux de la battue, mon regard s'est porté sur un objet qui évoluait au dessus des lieux de la battue. Il se trouvait alors à environ cinq cent mètres de mon emplacement dans le lieu dit. Distance approximative à vol d'oiseau.-----

----Bien qu'étant relativement loin du phénomène, j'ai distingué la forme de cet objet. IL avait la forme d'un cylindre pour la partie basse et pour la partie haute, il avait la forme d'un demi-cercle se tenant la partie cylindrique vers le sol et le haut vers le ciel. L'objet était en une seule partie, toutefois. entre la forme cylindrique et le demi-cercle il n'y avait pas de coupure.

----Immédiatement, il m'est venu en tête qu'il s'agissait d'un engin pour faire un repérage de la battue. Après réflexion, j'ai pensé qu'il ne pouvait pas exister un tel appareil pour la chasse.-----

----Je ne puis dire la couleur de cet appareil, mais lorsqu'il se déplaçait légèrement de droite à gauche et de gauche à droite, il lançait des reflets argentés, et j'ai pensé qu'il s'agissait d'un appareil métallique. A Mon avis, il reflétait les rayons du soleil, mais je ne puis être affirmatif.-----

----J'ai observé ce phénomène pendant environ 30 minutes (trente minutes). Je dois dire que durant mon observation l'engin se déplaçait. Il effectuait des mouvements de montée et de descente à faible allure et des mouvements parallèles au sol, à une vitesse toujours faible. Il est à noter que cet appareil n'émettait aucun bruit.-----

S.I.: Pouvez-vous me préciser le temps qu'il faisait au moment de votre observation ?-----

La personne entendue

L'A.P.J.

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

C.U. 03161 - PV 00256/94

03 2

- R : Il faisait beau temps avec du soleil et un ciel dégagé.-----
- S.I.: Pouvez-vous me préciser la dimension à laquelle vous avez évalué cet appareil ?-----
- R : J'ai vu cet appareil à environ 500 mètres et je n'avais pas de point de repère précis pour ne faire une idée juste, toutefois, A mon avis il faisait au moins 3 mètres (trois mètres). Je le répète c'est un avis personnel.-----
- S.I.: Ormis les éclats métalliques avez-vous d'autres reflets sur l'engin ?-----
- R : Non, je n'ai pas vu d'autres reflets. Je n'ai pas vu de couleur sur cet engin.-----
- S.I.: A quelle distance, par rapport au sol, avez-vous évalué la hauteur de l'engin ?-----
- R : Il est à noter que les lieux de la battue sont entourés de reliefs montagneux. Lorsque j'ai vu l'appareil, il ne dépassait pas la ligne d'horizon de ces reliefs. Donc, pour ma part, j'estime qu'il pouvait évoluer à une hauteur approximative à 50 mètres (cinquante mètres) environ.-----
- En ce qui concerne les déplacements de l'engin, il n'est jamais resté immobile. Il se déplaçait plus souvent horizontalement que verticalement. Je n'ai pas pu évaluer la distance de ses déplacements. Durant toute la durée de mon observation, cet appareil est resté pratiquement tout le temps dans une cuvette entre deux versants de montagnes, il était alors au dessus des lieux de la battue.-----
- Pendant tout le temps où j'ai observé cet engin, il n'a produit aucun bruit, j'en suis formel. Je n'entendais que les chiens aboyer. Il n'y avait aucune fumée ou hélices ou autres objets visibles auprès de l'engin. Passé environ les trente minutes où je l'ai observé, je suis rentré chez moi. Je me suis dit qu'il fallait que j'arrête de regarder cela.-----
- A mon avis, j'ai assisté, ce jour là, à quelque chose que je ne peux pas expliquer. Il ne s'agissait pas d'un objet connu. Vous m'informez que des photos ont été prises et que vous allez établir un plan, et je suis prêt à vous indiquer sur ces documents ma position lors des faits, ainsi que celle de l'engin.-----
- Lorsque mon frère est revenu de la battue, nous nous sommes rencontrés et il m'a dit : "JE NE SAIS PAS SI JE DEVIENS FOU, OU QUOI, PARCE QUE J'AI VU UN PHENOMENE BIZARRE". Il m'a décrit son observation et là, je l'ai informé que j'avais également vu un phénomène semblable. Toutefois, moi je n'ai vu que les reflets argentés, mais pas de couleur ni de lumière émanant de l'engin.-----
- Visiblement, j'ai vu que mon frère, était sérieusement choqué par ce phénomène. Pour ma part, ce phénomène m'a énormément étonné et je ne m'explique toujours pas ce que ça pouvait être.-----
- Il est vrai que je n'ai pas pensé à vous prévenir sur le coup. Mais il est probable qu'à l'occasion d'une rencontre avec vous, je vous en aurais très certainement informé. J'en ai parlé par la suite plusieurs personnes du village. La personne entendue

L'A.P.J.

Aucune d'elles n'avaient vu l'objet. Je tiens à préciser que même si il n'y avait pas eu les Cclats métalliques. j'aurais sûrement vu cet appareil puisque, à l'endroit où il évoluait, il était dans mon champ de vision.-----

----Durant toute l'évolution de l'engin, ce dernier volait A une vitesse très réduite. Je précise que je n'ai jamais vu auparavant d'objet pareil, et que je n'ai pas pu le confondre avec un appareil volant connu.-----

----Je tiens à préciser que l'engin a toujours évolué la partie cylindrique vers le sol et la partie demi-cercle vers le ciel. Je n'ai pas vu cet appareil à l'horizontal.-----

----Je ne vois rien d'autre à ajouter, si ce n'est que j'aimerais bien savoir ce que pouvait être cet appareil. A l'issue de votre enquête, si vous avez une explication, j'aimerais bien savoir ce que j'ai pu voir ce jour là.-----

A _____, le dix huit octobre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à dix heures dix,-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.